

Chapitre 9 – Du prince de la Renaissance au roi absolu (XVI^e–XVII^e siècles)

Biographie

François I^{er} (1494-1547)

Devenu roi en 1515, François I^{er} fait la guerre en Italie contre son rival, l'empereur Charles Quint. Épris d'art et de culture, il vit à Fontainebleau au milieu d'une cour fastueuse et d'artistes italiens qu'il a attirés en France. Par des réformes, il accroît son autorité sur le royaume et jette les bases de la monarchie absolue.

Biographie

Henri IV (1553-1610)

En 1589, le protestant Henri de Navarre devient roi de France. Il lui faut dix ans pour conquérir son royaume par la force. Il se convertit au catholicisme (1593), est sacré roi (1594), et met fin aux guerres de religion par l'édit de Nantes (1598). Par son combat, il réunit le royaume sous sa seule autorité et consolide la monarchie absolue.

Chapitre 9 – Du prince de la Renaissance au roi absolu (XVI^e–XVII^e siècles)

Biographie

Louis XIV (1638-1715)

Il est âgé de 5 ans à la mort de son père Louis XIII, en 1643. Sa mère, Anne d'Autriche, assure la régence du royaume avec le cardinal Mazarin. À la mort de ce dernier, en 1661, Louis XIV débute son règne personnel. Il s'entoure de conseils et de ministres mais prend seul les décisions, dans tous les domaines. *Il porte à son apogée la monarchie absolue de droit divin.*

Chapitre 9 – Du prince de la Renaissance au roi absolu
(XVI^e–XVII^e siècles)

Doc 2 p. 168

L'image du roi à l'étranger

Les Français honorent leur roi avec un sentiment si profond qu'ils lui ont donné non seulement leurs biens et leur vie, mais leur honneur et leur âme.

Tout dépend de lui seul, la paix et la guerre, les impôts, les faveurs, le gouvernement et l'administration de tout le royaume. Bref, le roi est le maître absolu.

Il incorpore toujours de nouvelles possessions à celles de la couronne.

- D'après un rapport de Marino Cavalli, ambassadeur de Venise, 1546.

Doc 5 p. 169

François I^{er} a-t-il bien gouverné ?

Des rapports vénitiens présentent François I^{er} comme un souverain qui laisserait le soin des affaires à quelques favoris et grands commis. En 1537, Francesco Giustiniano juge « qu'il n'aime pas les affaires ni le souci de l'État, mais plutôt la chasse et les plaisirs » et qu'il est « docile à l'avis de ses conseillers ».

Il n'en est rien. François I^{er} a assuré le gouvernement du royaume tout en réunissant des conseillers¹ presque tous les jours, tous des hommes d'expérience. François I^{er} reste le maître du jeu d'un Conseil qui devient sous son règne une institution politique.

- Cédric Michon, historien, *Les Collections de L'Histoire*, n° 68, juillet-septembre 2015.

1. Pour administrer son royaume, le roi s'entoure d'officiers royaux. Ils seraient 7 à 8 000.

Doc 2 p. 170

L'édit de Nantes, 30 avril 1598

Nous avons jugé nécessaire de donner maintenant à nos sujets une loi générale [...] pour établir entre eux une bonne et durable paix.

Art. 3. Ordonnons que la religion catholique soit rétablie en tous les lieux et endroits de notre royaume [pour y être paisiblement et librement exercée].

Art. 9. Nous permettons à ceux de la religion prétendue réformée¹ de continuer l'exercice de leur religion.

Article secret². Sa Majesté [...] accorde aux protestants que toutes les places, villes et châteaux qu'ils tenaient [...] demeureront en leur garde, sous l'autorité de sa Majesté.

■ Fait par le roi en conseil à Nantes, avril 1598.

1. La religion protestante.

2. Par crainte de son rejet par l'opinion, l'article a été tenu secret jusqu'à l'enregistrement de l'édit par le parlement.

Doc 3 p. 171

*L'enregistrement de l'édit de Nantes par le parlement de
Paris (1599)*

*Henri IV s'adresse au parlement de Paris qui refuse d'enregistrer
l'édit de Nantes.*

Je viens parler avec vous non point en habit royal, comme mes prédécesseurs, ni avec l'épée et la cape, mais vêtu comme un père de famille, pour parler franchement à ses enfants. Je vous prie d'enregistrer l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion réformée. Ce que j'ai fait est pour le bien de la paix. [...]

Vous me devez obéir. Si l'obéissance était due à mes prédécesseurs, elle m'est due aussi, d'autant que j'ai rétabli l'État, Dieu m'ayant choisi pour me mettre au royaume qui est mien par héritage et acquisition. Ceux qui ne veulent pas que mon édit passe veulent la guerre. Je couperai à la racine de tout soulèvement, faisant raccourcir tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades.

Chapitre 9 – Du prince de la Renaissance au roi absolu
(XVI^e–XVII^e siècles)

Je suis roi maintenant et parle en roi, et veux être obéi.

- D'après Berger de Xivrey, *Henri IV*,
« Lettres missives d'Henri IV » (janvier 1599), Paris, 1850.

Chapitre 9 – Du prince de la Renaissance au roi absolu
(XVI^e–XVII^e siècles)

Doc 1 p. 172

Le représentant de Dieu sur terre

Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples. Les princes agissent comme ministres de Dieu et ses lieutenants sur la terre. Le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même.

■ Bossuet, évêque de Meaux,
Politique tirée de l'Écriture sainte, 1678-1704.

Doc 5 p. 173

Le pouvoir royal selon Louis XIV

Toute puissance, toute autorité résident dans la main du roi. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États nous appartient. Les rois sont seigneurs absolus. Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants [...] La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse totalement au roi. Il faut cependant que les souverains soutiennent la religion catholique sur laquelle ils sont appuyés. [...] Je résolus de ne point prendre de Premier ministre. Il fallait faire connaître que mon intention n'était pas de partager mon autorité.

- Louis XIV, Mémoires pour l'instruction du Dauphin, 1661.

Doc 6 p. 173

L'avis d'un contemporain sur Louis XIV

Vos peuples meurent de faim. Vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre État, pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au-dehors. Depuis environ trente ans [...], on n'a plus parlé de l'État ni des règles ; on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir [...]. Vous n'aimez que votre gloire [...]. Le peuple qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous, commence à perdre l'amitié, la confiance, et même le respect. Si le roi avait un cœur de père, ne mettrait-il pas plutôt sa gloire à lui donner du pain plutôt qu'à garder quelques places de la frontière qui causent la guerre¹ ? »

■ Fénelon, *Lettre à Louis XIV*, 1694.

1. Les territoires conquis par Louis XIV aux frontières du royaume sont à l'origine de guerres avec le roi d'Espagne et l'empereur du Saint Empire (voir carte p. 167).

Mémo art p. 174

François I^{er}, le prince de la Renaissance

- **Le roi courtisan : habit somptueux (velours de soie et fils d'or). Le roi est le premier et le plus parfait des courtisans (Primus inter pares). Les nobles doivent l'imiter.**
- **Le roi, chef de l'État : épée, tapisserie rouge (couleur royale) avec couronnes à fleur de lys, médaillon de l'ordre de Saint-Michel (patron des chevaliers).**
- **Le premier roi à se faire appeler Majesté : le terme exprime la grandeur royale et invite à l'admiration et au respect.**

Mémo art p. 175

Louis XIV, monarque absolu de droit divin

- *Les insignes du pouvoir royal : trône, couronne fermée dite à l'impériale, sceptre, main de justice, épée de Charlemagne, collier de l'ordre du Saint-Esprit (distinction suprême de la noblesse), manteau royal brodé de fleurs de lys et doublé d'hermine (roi élu de Dieu). Par ces insignes, Louis XIV incarne l'État absolu.*
- *La personne du roi : elle est représentée plus grande que nature, grandie par les talons (le rouge est symbole de noblesse) et la perruque, car le roi est « au-dessus de tous ». Elle associe le visage vieillissant du roi (âgé de 63 ans et malade) à la jeunesse de ses jambes (élégance du pas de danse, qui rappelle les talents de danseur de Louis XIV).*

Leçon

Du prince de la Renaissance au roi absolu

(XVI^e-XVII^e siècle)

➤ Pour les souverains François I^{er}, Henri IV et Louis XIV, que signifie devenir un roi absolu ?

A Le roi est souverain absolu de droit divin

1. Dans le royaume de France, la cérémonie du sacre donne au roi son pouvoir. Élu de Dieu, le roi ne doit obéissance à personne. Il incarne la monarchie de droit divin. Dans le royaume, tous sont sujets du roi.

2. Dans la cérémonie du sacre, François I^{er} (1515-1547) se fait représenter seul et en majesté. Le roi protestant Henri IV (1589-1610) n'est reconnu roi qu'après sa conversion au catholicisme qui lui donne accès au sacre. Louis XIV (1661-1715) s'affirme roi de droit divin, « au-dessus de tous », considérant le trône royal comme le trône de Dieu.

B Le roi exerce son pouvoir absolu, pour renforcer l'État

1. Du XVI^e au XVII^e siècle, François I^{er}, Henri IV et Louis XIV transforment leur royaume en **État** « absolu » qu'ils contrôlent pour empêcher toute révolte. Ils s'entourent de *conseils*, de *ministres* et d'*officiers* de plus en plus nombreux pour administrer le royaume en leur nom. *François I^{er}* fait du français la langue administrative.

2. *François I^{er}* et *Henri IV* n'utilisent qu'exceptionnellement leur pouvoir absolu, par exemple contre le **parlement** lorsqu'il refuse d'enregistrer leurs édits. Louis XIV *gouverne seul* et met en place un **gouvernement centralisé**. L'unité du royaume, sous leur autorité, est considérée comme le seul moyen de triompher des divisions. C'est ainsi qu'*Henri IV* rétablit la paix religieuse par l'*édit de Nantes (1598)*.

Chapitre 9 – Du prince de la Renaissance au roi absolu (XVI^e–XVII^e siècles)

C Le roi cultive sa figure de « roi absolu »

1. Les rois mettent en scène leur pouvoir et leur gloire par des portraits officiels en majesté qui invitent à l'admiration et au respect. Vainqueur à Marignan (1515), François I^{er} diffuse son image de roi chevalier. Louis XIV se fait représenter en roi de guerre triomphant. Ils sont des mécènes, protecteurs des arts et des lettres, et de grands bâtisseurs (châteaux de Chambord, de Versailles...).
2. Mais ces rois sont confrontés à des difficultés. François I^{er} perd la plupart de ses guerres, et est retenu captif par Charles Quint de 1525 à 1526. Louis XIV révoque l'édit de Nantes (1685) et persécute les protestants. Son royaume est ruiné par les guerres.

Chapitre 9 – Du prince de la Renaissance au roi absolu (XVI^e–XVII^e siècles)

D'où vient le mot...

Roi absolu ?

Absolu signifie « pouvoir délié des lois », du latin *solutus* (délié) et *ab legibus* (des lois). La contraction des deux mots a donné le terme absolu. Louis XIV est le symbole du roi absolu désigné par la formule « Si veut le roi, si veut la loi »

Vocabulaire

- **État**

Territoire délimité par des frontières, sur lequel s'exerce un pouvoir politique souverain qui impose des règles communes.

- **Gouvernement centralisé**

Sous Louis XIV, ses ministres, les membres de ses conseils, ses représentants dans les provinces, qui appliquent ses ordres dans l'ensemble du royaume.

- **Monarchie absolue de droit divin**

Monarchie dans laquelle le roi exerce un pouvoir personnel sans partage, qui lui aurait été accordé par Dieu.

- **Parlement**

Tribunal qui rend la justice au nom du roi et enregistre les édits royaux.

- **Sujet du roi**

Personne qui est soumise au roi et doit lui obéir.